

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Mauricette JUBERT, Daniel GOUCHET, Antoine ORNANO, Nathalie DELIQUE, Stéphane DUMONTIER, Laurent MOREL, Maité ROUILLET

Absente excusée : Patricia PEZET (donne pouvoir à David MICHEL)

Absents : Nicolas BAUSSARD, Freddy PETIT

Secrétaire de séance : Maité ROUILLET

ACCES PMR : MAIRIE, SALLE DE REUNION DE CONSEIL ET SALLE DES FETES

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération concernant ces travaux avait été prise en 2015. Toutefois afin de continuer les demandes de subventions il serait bon de réactualiser cette délibération. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré est toujours favorable à l'unanimité à ce projet.

RYTHMES SCOLAIRES

Suite à l'élection du nouveau Président de la République, une proposition de décret visant à repasser à la semaine de 4 jours est en cours d'acceptation. De plus, suite au dernier Conseil d'école, celui-ci est favorable à repasser à la semaine de 4 jours.

M. le Maire propose donc de délibérer afin d'anticiper la publication du décret et de pouvoir repasser à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité avec cette proposition.

SDE 76 : RETRAIT DE 41 COMMUNES

Le SDE76 demande aux Conseils municipaux des Communes membres, de délibérer pour le retrait des 41 Communes de la métropole de Rouen. Sachant que le SDE 76 a déjà délibéré favorablement pour le retrait de ces communes, M. le Maire propose de faire de même. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré est favorable à l'unanimité avec cette proposition.

NON-PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIRS Abancourt Blargies Boutavent, demande à la Commune de Criquiers de participer aux frais de scolarité d'un enfant habitant la commune et étant scolarisé chez eux.

Sachant que la Commune de Criquiers accepte des enfants n'habitant pas la Commune, que des enfants de Criquiers sont scolarisés ailleurs, et que dans ces deux cas de figure aucune participation n'est demandée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne verser aucune participation pour les enfants scolarisés hors commune.

DON DE L'ASSOCIATION CRIQUIERS MAINS VERTES

M. le Maire, informe le Conseil municipal que l'association Criquiers Mains Vertes a organisé un loto dernièrement et que ses membres ont décidé de reverser 1 000 € des bénéfiques à la Commune de Criquiers afin de participer à la rénovation du monument aux morts. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter le versement de ces 1 000 € qui seront utilisés afin de rénover le monument aux morts.

NON-PARAPHAGE DES REGISTRES D'ASSEMBLEES GENERALES DES SOCIETES

M. le Maire, expose au Conseil municipal le fait que des sociétés peuvent demander à la Commune le paraphage de leurs registres d'assemblées générales. Ce service, n'est pas obligatoire car il peut aussi être réalisé au Tribunal de Grande Instance ou Tribunal de Commerce. Sachant que ces registres comportent une centaine de pages et que chacune doit être tamponnée puis paraphée par le Maire, cela représente une charge de travail conséquente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de refuser tout paraphage de registre.

FACTURATION MINIMALE SERVICES CANTINE/GARDERIE

La Trésorerie nous informe que le minimum de facturation passe de 5 € à 15 €, cela va donc impacter les factures de garderie ou cantine pour les enfants utilisant ces services ponctuellement. Les parents d'enfants de CM2 et n'ayant pas de frère et sœur plus jeune, seront donc facturés au minimum de 15 € s'ils utilisent ponctuellement la cantine ou la garderie en cours d'année. Une d'information sera distribuée aux parents concernés.

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire propose de renouveler les tables de la classe des CM1/CM2, car le mobilier actuel est très vétuste. Mme BRECQ a fait des études de prix chez plusieurs fournisseurs. Le Conseil municipal est d'accord avec cette proposition et le fournisseur retenu est Direct D.
- Concernant la cérémonie du 14 juillet, une inauguration du Préau de l'école maternelle aura lieu suivie de la remise de la médaille de la famille à Mme VATIGNEZ Sophie. Les invitations sont en cours de distribution

Fin de la séance à 21 heures 00 minutes

Le Maire,
Claude MICHEL

Les Adjoints,
Liliane FOLLAIN David MICHEL Josette LECOINTE

Les Conseillers,
Freddy PETIT Mauricette JUBERT Daniel GOUCHET

Antoine ORNANO Nathalie DELIQUE